

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaines de compétences
par thème
Environnement
N° 08.08.01

Séance du 05 mai 2021

L'an deux- mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 10

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
29 / 04 / 2021

APPROBATION DU PLAN D'EPANDAGE

Date d'affichage
06 / 05 / 2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Vu la consultation publique qui a eu lieu du 22 mars au 23 avril 2021, concernant l'exploitation d'une usine de méthanisation sur le territoire de VAL DE BRIEY.

Vu le plan d'épandage proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le plan d'épandage proposé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.02

Séance du 05 mai 2021

L'an deux- mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 10

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
29 / 04 / 2021

Date d'affichage
06 / 05 / 2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

FEU D'ARTIFICE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de commander un feu d'artifice pour un montant TTC de 2 100 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire

André BERG

